



Gasville / Oisème

SAINT- PREST, le 1^{er} février 2019

Madame Françoise RAMOND
Sénatrice
Chemin de la Ferme de Croix
28230 EPERNON

Madame la Sénatrice,

En ce début d'année, vous reprenez le poste de sénateur vacant suite à la démission de Gérard CORNU et je me permets de vous féliciter et vous remercier de reprendre cette lourde charge.

Aujourd'hui, Présidente de l'Association SAINT-PREST et GASVILLE OISÈME ENVIRONNEMENT, je souhaite vous faire part de notre position sur le projet de mise en concession autoroutière de la RN154 entre NONANCOURT et ALLAINES.

Je sais que Monsieur CORNU, membre de la commission DURON, a été un fervent défenseur de ce projet pour des raisons qui ne nous convainquent pas.

Le 4 juillet 2018, la DUP a été signée par le Premier Ministre, Nicolas Hulot et Elisabeth BORNE.

Deux recours ont été déposés auprès du Conseil d'État,

- l'un par Maître Corinne LEPAGE au nom des associations regroupées sous l'égide de la F.E.E.L. (Fédération Environnement Eure-et-Loir) et la commune de CHAMPHOL,
- l'autre par Maitre Bruno GALY au nom d'un collectif de particuliers habitant sur le tracé Est de Chartres

pour lesquels nous n'avons toujours pas de réponse.

Vous ne serez peut-être pas sollicitée pour émettre un avis sur ce dossier, mais je souhaite vous faire part des arguments qui ont motivé notre position depuis 10 ans.

SAINT-PREST et GASVILLE OISÈME ENVIRONNEMENT

18, les Hauts du Château 28300. SAINT-PREST

Tél. 06 86 68 20 62. Site internet. www.stprest-environnement.org

1. Ce projet ne correspond pas aux engagements du Grenelle de l'Environnement qui dit « *qu'il doit être démontré qu'on ne peut pas faire autrement* »
2. Le Débat Public mené en 2009 et 2010 a conclu à des études supplémentaires sur ce projet
3. La Commission « Mobilité 21 » a classé le contournement de SAINT-RÉMY-SUR-AVRE en priorité 1 et le reste d'aménagement en priorité 2, sans qu'il soit fait état d'une concession autoroutière.
4. L'Autorité Environnementale a relevé 30 points à revoir et n'a pas été convaincue de l'INTERÊT GÉNÉRAL. Elle nous a d'ailleurs félicités pour notre proposition de tracé alternatif.
5. Les nombreuses commissions qui travaillent aujourd'hui sur la transition écologique ne peuvent pas voir de projet d'un œil favorable.
6. Les Associations ont proposé un tracé alternatif en 2 x 2 voies qui, en utilisant et aménageant l'existant, répond aux besoins liés à la mobilité au quotidien, en préservant nos villages, l'environnement, en économisant nos terres agricoles et boisées (+ de 500 hectares) à moindre coût.
7. L'Enquête Publique ouverte du 15 novembre 2016 au 10 janvier 2017 a démontré que 75 % des contributions, très argumentées étaient contre ce projet
Les commissaires enquêteurs ont d'ailleurs émis 2 réserves dont le passage à l'Ouest de Chartres et non à l'Est.

Dans le contexte actuel où les citoyens se « révoltent » et réclament plus de pouvoir d'achat, que penser d'instaurer un péage sur une nationale, déjà financée par nos impôts, en majorité en 2 x 2 voies gratuites, sachant qu'il coûterait l'équivalent d'un SMIC par an pour les navetteurs entre CHARTRES et DREUX (environ 7 000 personnes).

Je vous remercie d'avoir pris de votre temps pour lire ce message que j'adresse au nom de tous les adhérents qui à nos côtés se mobilisent pour éviter l'irréparable.

À toutes fins utiles, vous pouvez trouver toutes informations utiles sur notre site internet www.stprest-environnement.org ainsi que notre projet alternatif appelé « MOB28 ».

Bien entendu, je me tiens à votre disposition si vous souhaitez me rencontrer.

Je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, en mon profond respect.

Martine CARRÉ

Présidente

SAINT-PREST et GASVILLE OISÈME ENVIRONNEMENT

18, les Hauts du Château 28300. SAINT-PREST

Tél. 06 86 68 20 62. Site internet. www.stprest-environnement.org